

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 034-263400194-20260304-490-DE

S²LOW



Séance du 3 mars 2026,

L'an deux mille-vingt-six et le 3 mars à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 490

Objet :

Budget Prévisionnel 2026 du CCAS

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Edith POMAREDE, Marie Pierre DELCROIX, Marie THOMANN, Marc PIMPETERRE, Michel PANIS, Laurent MAITRE,

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Damien ALIBERT, Ahmed KASSOUH

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2025 de la ville de Lodève, relative à l'attribution de la subvention d'équilibre,

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 10 décembre 2025 et à la délibération n°485 relative à l'affectation des résultats 2025, le Budget Primitif 2026 du CCAS se présente de la façon suivante :

En fonctionnement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
011 – Charges d'exploitation	41 361,30 €	002 - Reprise excédent antérieur	14 625.72 €
012 – Charges personnels	130 004,42 €	74 – Participation et subvention	155 500 €
65 – Autres charges de gestion courante	3 960,00 €	75 – Autres produits gestion courante	5 200,00 €
Total	175 325,72 €	Total	175 325,72 €

En investissement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
21 – Immobilisations incorporelles	25 188,35 €	001 – Reprise excédent antérieur	25 188,35 €
Total	25 188,35 €	Total	25 188,35 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :**ADOpte** le Budget Primitif 2026 du CCAS tel que présenté ci-dessous,

En fonctionnement

Dépenses		Recettes	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
011 – Charges d'exploitation	41 361,30 €	002 - Reprise excédent antérieur	14 625,72 €
012 – Charges personnels	130 004,42 €	74 – Participation et subvention	155 500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	3960,00 €	75 – Autres produits gestion courante	5 200,00 €
Total	175 325,72 €	Total	175 325,72 €

En investissement

Dépenses		Recettes	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
21 – Immobilisations incorporelles	25 188,35 €	001 – Reprise excédent antérieur	25 188,35 €
Total	25 188,35 €	Total	25 188,35 €

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**CHARGE** Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à transmettre la présente délibération au Représentant de l'Etat.**CHARGE** Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS de veiller à la bonne exécution de cette délibération.Fait à Lodève le 4 mars 2026
Pour copie conformeLa présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE
